

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE
(29013)

PLAN D'AFFECTATION DU SOL
SECTEUR RURAL

FEUILLET 2/2

Légende

Limite d'affectation du sol (210-22)

- A Agricole
- AG Agroforestière
- F Forestière (Non assujettie à la LPAA)
- R Résidentielle
- C Commerciale
- I Industrielle
- V Villégiature
- Cadastre

Limite du périmètre urbain

Hydrographie

- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent
- Plan d'eau
- Corridor riverain (100 mètres)

Contraintes naturelles

- Zone inondable
- Marécage
- Zone de pente forte (30% et plus)

Ravage de Saint-Gédéon (0612-9001-93)

- Aire de confinement
- Zone d'érosion

Vents dominants d'été (ouest)

- Vents dominants d'été (ouest)

Contraintes anthropiques

- Site de disposition des déchets (fermé)
- Site de disposition des déchets dangereux
- Site de disposition des déchets en tranchée
- Gravière-Sablrière exploitée ou non réhabilitée
- Carrière exploitée ou non réhabilitée

Équipements et Infrastructures

- Chapelle-école

Circuit de motoneige

- Sentier local
- 580 Sentier régional

Circuit de VTT

- Sentier de VTT

- Débit de circulation journalier moyen/annuel (djma)

GRILLE DE GESTION DU PLAN D'AFFECTATION DU SOL

Ce plan d'affectation du sol fait partie intégrante du plan d'urbanisme no 60-06 de la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce

Date d'adoption: 06 novembre 2006

Date d'entrée en vigueur: 22 novembre 2006

MODIFICATIONS:

Règlement no:	Date:
73-07	20-03-07
105-10	09-03-10
113-11	12-07-11
143-13	27-11-13
172-16	16-01-17
210-22	12-04-22

Maire : _____

Directeur général : _____

SOURCES:

Ministère des ressources naturelles et de la faune du Québec
Base de données topographiques du Québec à l'échelle (1/20 000)
Limites administratives du Québec à l'échelle de (1/20 000)
Orthophotographie noir et blanc (1/40 000)

La Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan
Base de données de la matrice graphique (1/1 000 et 1/5 000)

RÉFÉRENCE CARTOGRAPHIQUE:

M.T.M NAD83 (fuseau 7)

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BEAUCE-SARTIGAN
Service d'aménagement du territoire
Préparé par: Louise Roy, urb.
Géomatique: Stéphanie Gagnon
Date d'impression: 12 avril 2022

